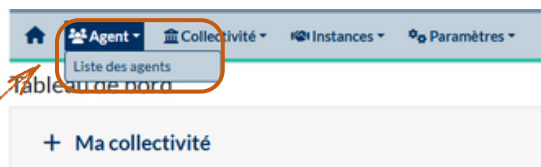




Utilisation de la plateforme Aghire

Le code AGHIRE qui vous est communiqué est **PERSONNEL**. Il vous permettra de déclarer les effectifs de la collectivité puis de valider ses listes électorales. Dès janvier 2026, il vous permettra également de soumettre vos saisines aux instances consultatives (CAP, CCP, CST départemental) de manière dématérialisée.

Jusqu'au 31 décembre 2025 : Vérification de vos listes d'agents



Les agents que vous avez déclarés au CDG se trouvent dans la liste. Cliquez sur chaque agent pour connaître le détail des informations.

Vous ne pouvez pas valider vous-même des modifications. Les seuls **éléments essentiels** pour les élections professionnels sont :

- l'identité de l'agent
- sa date de naissance
- sa position
- son grade
- son temps de travail (dans Aghire : DHS = durée hebdomadaire de service ; 3500 = 35h ; 2800 = 28h, etc.)

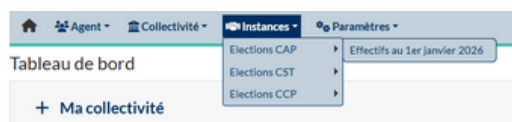
En cas d'omission ou d'erreur sur ces éléments : adressez par mail à service.carrieres@cdg72.fr vos demandes de modifications et les pièces justificatives.

Pour les agents contractuels : seuls les agents en CDI, en CDD de 6 mois ou plus au 1^{er} novembre 2025 et en CDD reconduit successivement depuis le 1^{er} juillet 2025 seront à recenser au 1^{er} janvier 2026

» Pour ceux qui ne sont pas dans la liste mais qui répondent à ces conditions : adressez par mail à service.carrieres@cdg72.fr vos demandes de modifications et les pièces justificatives.

» Pour ceux qui sont dans la liste mais dont les dates de contrats sont erronées : adressez par mail à service.carrieres@cdg72.fr vos demandes de modifications et les pièces justificatives.

1^{er} - 15 janvier 2026 : Déclaration de vos effectifs par instance



VALIDEZ vos modifications
en cliquant ici

Aucune modification à
apporter ? **VALIDEZ vos effectifs**
en cliquant ici

Femmes Hhommes										
■	Identité	Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL		Etat
☐	CENTRE DE GESTION DE SARTHE	26	22	4	4	4	0	30	✓✗	Modifié ✓✗

Tout au long de l'année 2026 : Campagnes de vérification des listes d'agents

La procédure sera identique à la vérification de la liste des agents effectuée en décembre 2025.